

Le Monde des Parlements

Revue trimestrielle de l'Union interparlementaire

Juillet 2007 • N° 26

SOMMAIRE

• Pages 4-5

«Les parlementaires devraient se familiariser avec les problèmes des pays qui les accueillent»

Par Mme Kay Hull, membre du Parlement australien.

• Page 7

Afghanistan : «Il faudra du temps avant que les attitudes changent et que l'Assemblée nationale puisse fonctionner sans appui international»

Entretien avec Sir Michael Davies, expert de l'UIP.

• Pages 8-9

«Elections libres et régulières - Analyse»

Par M. Victor-Yves Ghebali, Professeur à l'Institut des Hautes études internationales (HEI), de Genève.



Le Président de l'UIP, M. Pier Ferdinando Casini et la Présidente de la Chambre des Représentants des Etats-Unis, Mme Nancy Pelosi.

Le Président de l'UIP a rencontré des dirigeants du Congrès à Washington

Le Président de l'UIP, M. Pier Ferdinando Casini, s'est rendu à Washington le 12 juin pour y rencontrer des dirigeants du Congrès et s'entretenir avec eux du renforcement de la coopération entre l'UIP et le Congrès des Etats-Unis. Le Président de l'UIP et le Secrétaire général de l'UIP, M. Anders B. Johnsson, ont rencontré la Présidente de la Chambre des Représentants, Mme Nancy Pelosi, le Président de la Commission des Affaires étrangères de la Chambre, M. Tom Lantos, et les co-présidents du Groupe parlementaire sur le dialogue, MM. Grégoire Meeks et Wayne Gilchrest. Ils ont également rencontré d'autres membres du Congrès

assistant à la réunion-débat sur la "réponse parlementaire internationale au VIH/SIDA", organisée conjointement par l'UIP, l'ONUSIDA et deux groupes parlementaires du Congrès. Le Président Casini s'est entretenu en outre avec le sénateur Thomas Daschle et avec le Président du National Democratic Institute (NDI), M. Kenneth Wollack, institut avec lequel l'UIP travaille en étroite coopération depuis plusieurs années. Soulignant leur attachement à la coopération parlementaire multilatérale, les dirigeants du Congrès ont proposé une série de mesures concrètes propres à ouvrir la voie à une réaffiliation du Congrès des Etats-Unis à l'UIP.

L'industrie du cinéma pourrait contribuer à faire changer l'image associant masculinité et armes à feu

L'UIP a récemment publié deux guides, le premier sur la violence à l'égard des enfants (avec l'UNICEF), et l'autre, sur la limitation des armes de petit calibre (conjointement avec le Centre pour le dialogue humanitaire). A ce propos, l'actrice Sarah Jones, l'une des ambassadrices de bonne volonté de l'UNICEF, a estimé que la télévision et Internet pouvaient contribuer à la prise de conscience en ce qui concernait la violence à l'égard des enfants et que l'industrie cinématographique de Hollywood, qui dicte les images qu'enfants et adultes ne cessent de voir, avait un rôle important à jouer pour mettre fin à la culture de la violence. Mme Mireille Widmer, du Centre pour le dialogue humanitaire, a ajouté que le cinéma pouvait contribuer à faire changer l'image qui consiste à associer masculinité et armes à feu.

Voir pages 2 et 3.

L'actrice française Sara Forestier porte une robe aux couleurs d'Amnesty international en forme de manifeste, pour la première de *Chacun son cinéma* au Soixantième festival de Cannes, le 20 mai 2007.



Que faire pour contrôler 640 millions d'armes légères ?

Les estimations chiffrent à 640 millions le nombre d'armes légères et de petit calibre en circulation dans le monde. Ces armes de poing, fusils d'assaut et missiles anti-aériens portatifs sont en grande partie aux mains de particuliers. De récents événements dramatiques ayant pointé l'urgence des mesures à prendre, l'UIP et le Centre pour le dialogue humanitaire - dont le siège est à Genève - ont publié un guide à l'usage des parlementaires intitulé *Les pièces manquantes du puzzle : guide pour réduire la violence armée par l'action parlementaire*. Mme Mireille Widmer, Responsable du programme sur la sécurité humaine et les armes légères au Centre pour le dialogue humanitaire, en explique les enjeux. Entretien.

Q: Quel rôle les parlementaires peuvent-ils jouer ?

M.W.: Nous avons toujours travaillé au niveau des diplomates dans le processus de l'ONU sur les armes légères. Mais si les diplomates peuvent et doivent approuver les grandes lignes politiques, ce sont les parlementaires qui ont un rôle important à jouer pour mettre en pratique ces politiques dans chaque pays. Cela concerne le transfert et la collecte d'armes en surplus, ainsi que la réglementation de leur utilisation. Les élus peuvent donc adopter des législations pour contrôler les armes aux mains des civils et soutenir des campagnes pour attirer l'attention du public sur des questions relatives aux services de police qui font leur travail correctement et qui permettent de réduire la demande d'armes dans un pays.

Q: N'est-il pas difficile de légiférer dans les pays où les armes légères sont aux mains des civils qui les utilisent pour se défendre ?

M.W.: Nous respectons le fait qu'il faut tenir compte des circonstances dans chaque pays. Il n'y aura pas une seule et unique formule. Avec ce guide, nous avons tenté d'illustrer ce qui a été fait dans un certain nombre de pays pour contrôler les armes et montrer que ces mesures ont été efficaces et ont permis de diminuer le nombre de morts par armes à feu et le traumatisme que cela a engendré. Le but de ces mesures est de sauver des vies et d'améliorer la sécurité des citoyens. Nous avons aussi énuméré un certain nombre de questions que les élus doivent se poser au moment de légiférer, dans tous les pays du

monde. Nous admettons qu'il y ait, dans une certaine mesure, un usage légitime des armes légères, mais il faut clairement définir qui a le droit de posséder des armes, de quel type, et combien d'armes une personne peut avoir chez elle, et la manière dont celles-ci pourront être utilisées.

Q: Comment légiférer alors que la majorité des films et des séries télévisées destinées aux adolescents véhiculent une culture de l'autodéfense, de la force et de l'usage des armes à feu ?

M.W.: C'est un point intéressant qui concerne le monde du cinéma, l'image et la problématique hommes-femmes. Jusqu'à présent, à chaque fois que l'on parlait de la perspective du genre par rapport aux armes à feu, on montrait des femmes et des enfants victimes de la violence de ces armes. Le guide à l'usage des parlementaires montre qu'il existe un lien très fort entre masculinité et armes à feu et nous devons en tenir compte.

Q: Comment cela peut-il se faire ?

M.W.: Les mentalités changent graduellement. Il faut en prendre conscience et dénoncer les effets pervers que cela peut avoir. Pour ce faire, les hommes mais aussi les femmes jouent un rôle majeur. Car si les femmes trouvent plus attirant un homme qui possède une arme à feu, elles font aussi partie du problème. Changer cette image se fera graduellement, comme cela s'est fait par rapport à la cigarette. Si nous voyons de moins en moins de films où les héros ont perpétuellement une cigarette à la bouche, c'est parce que

la cigarette a été stigmatisée et qu'un effort de sensibilisation sur les dangers qu'elle présente a été fait. Il faudrait faire de même avec les armes qui posent un problème de santé publique.

Q: L'aspect économique est aussi important, puisque les armes représentent un commerce juteux...

M.W.: Il faut relativiser l'importance du commerce des armes légères. Certes, le commerce des armes lourdes et armes de guerre est très important, mais lorsque nous parlons d'armes légères, les gains sont plus modestes. Le Small Arms Survey publie chaque année un annuaire qui relativise cette importance économique. Tous les pays du monde ne produisent pas des armes légères : les cinq membres permanents du Conseil de sécurité produisent 88% des armes classiques. Il faut aussi s'atteler aux problèmes qui surgissent dans des pays producteurs. Il ne s'agit pas forcément d'interdire mais d'exercer un contrôle plus efficace pour éviter que ces armes ne finissent entre les mains de personnes qui en feront un mauvais usage. Une campagne sur les transferts d'armes a été lancée et la Grande-Bretagne joue un rôle constructif dans ce sens. L'industrie de l'armement s'est ralliée à cet effort et cela signifie qu'elle y voit un intérêt, non pas pour interdire l'utilisation des armes à feu mais pour essayer de limiter les dégâts en mettant en place des garde-fous. Il n'y a donc pas forcément une opposition entre l'industrie des armes légères et les parlementaires qui voudraient mettre en place des contrôles qui relèvent tout simplement du bon sens.

Visite officielle du Secrétaire général de l'UIP en Thaïlande

L'issue de la 116^{ème} Assemblée de l'UIP, le Secrétaire général de l'UIP, M. Anders B. Johnsson, s'est rendu en visite officielle en Thaïlande afin de s'entretenir avec les autorités du Royaume au sujet du processus de démocratisation.

Il a été reçu par le Vice-Président et plusieurs membres de l'Assemblée nationale législative, ainsi que par le Président de l'Assemblée constituante et les membres du comité de rédaction de la constitution. M. Johnsson a par ailleurs rencontré les dirigeants des principaux partis politiques, le Secrétaire général et les principaux responsables de la Commission électorale, le Secrétaire adjoint du Parlement, ainsi que le Secrétaire général adjoint de l'Institut royal Prajadhipok, un centre de recherche et de formation indépendant travaillant en collaboration avec le Parlement thaï.

A cette occasion, M. Johnsson a fait part aux autorités thaïlandaises de la position du Comité exécutif de l'UIP, à savoir qu'il se réjouissait à l'idée qu'une nouvelle constitution serait adoptée et des élections organisées d'ici la fin de l'année. Le parlement élu pourrait ainsi renouer avec le rôle très actif qu'il avait traditionnellement joué dans les travaux de l'Union interparlementaire. Les hôtes de M. Johnsson l'ont à leur tour informé de l'actuelle fonction de contrôle de l'Assemblée nationale législative.

Leurs discussions ont porté principalement sur l'avant-projet de constitution, qui avait été rendu public la semaine précédente. Un certain nombre d'institutions indépendantes, dont l'Assemblée nationale législative, rendraient prochainement leurs observations sur ce projet. A cet égard, le Secrétaire général a proposé l'aide de l'UIP compte tenu de ses activités normatives en matière de démocratie parlementaire et d'organisation d'élections libres et régulières.

Il a en outre évoqué la possibilité d'un appui de l'UIP au Parlement thaïlandais dans le processus d'élaboration de la constitution. A la suite de quoi, les autorités thaï ont demandé à l'UIP d'envisager de fournir une assistance pour renforcer la fonction de contrôle du Parlement exercée par la Commission des comptes publics. Enfin, elles se sont dites intéressées par un appui de l'UIP dans l'élaboration des lois organiques qui devraient être adoptées par voie référendaire d'ici la fin de l'année, en particulier les lois relatives à la réglementation des partis politiques et du processus électoral.

Editorial

Hollywood peut contribuer à faire cesser la culture de la violence

Les parlementaires réunis à Nusa Dua (Bali, Indonésie) pour la 116^{ème} Assemblée de l'UIP se sont penchés sur des questions importantes, telles que la violence à l'égard des enfants, les changements climatiques et le contrôle des armes légères. «Les droits des enfants et les changements climatiques sont étroitement liés», a déclaré Mme Cindy Kiro, Haut-Commissaire de la Nouvelle-Zélande chargée des questions relatives à l'enfance, lors d'une conférence de

presse à l'occasion de laquelle l'UIP et l'UNICEF ont présenté conjointement un guide à l'usage des parlementaires portant sur la violence à l'égard des enfants.

Si les adultes veulent sauver la planète et donner aux futures générations une chance de survivre dans un monde où l'état de droit prévaut sur la loi de la jungle, ils doivent donner l'exemple en respectant et non en détruisant l'environnement au nom du profit, en protégeant les droits des enfants et en contrôlant efficacement l'utilisation des armes légères. Selon Mme Katharine Bostick, Directrice de Microsoft pour la région Asie-Pacifique, nous devons combattre la violence à l'égard des enfants à l'école, mais nous devons aussi être vigilants en ce qui concerne les images et les films violents que les jeunes peuvent trouver sur Internet. «Chez Microsoft, nous avons la responsabilité de veiller à ce qu'Internet soit plus sûr et nous devons faire partie de ceux qui travaillent dans ce sens».

En présentant le guide UIP-UNICEF sur les moyens de combattre la violence à l'égard des enfants, le sénateur chilien Juan Pablo Letelier a déclaré que la violence était un problème de droits de l'homme. Il s'agit pour lui d'«un des problèmes majeurs en matière de droits de l'homme». «Il y a de grandes chances pour qu'un enfant qui a été victime de mauvais traitements devienne à son tour un adulte violent. Nous devons briser ce cercle vicieux. Garçons et filles méritent de vivre dans la dignité et le respect et ils ont le droit d'être traités de façon décente», a-t-il indiqué.

Or, si les adultes veulent définir les normes de la décence, ils doivent par ailleurs prendre de sérieuses mesures pour mettre un terme à la violence à tous les niveaux de la société. L'actrice Sarah Jones, l'une des ambassadrices de bonne volonté de l'UNICEF, a estimé que



L'UIP et l'UNICEF ont présenté un guide à l'usage des parlementaires sur la violence à l'encontre des enfants en Indonésie. De gauche à droite : le sénateur Juan Pablo Letelier, l'actrice Sarah Jones, Mme Cindy Kiro et Mme Katharine Bostick.

la télévision et Internet pouvaient contribuer à cette prise de conscience, et que l'industrie cinématographique de Hollywood, qui dicte les images qu'enfants et adultes ne cessent de voir, a un rôle important à jouer pour mettre fin à la culture de la violence. «Les jeux électroniques qui distribuent des points selon le nombre de personnes que vous réussissez à tuer constituent une culture de la violence. Un enfant de 5 ans ne devrait en effet pas apprendre que c'est bien de tuer. Nous devons faire changer les messages que véhiculent certains divertissements, comprendre comment faire du cinéma et comment faire passer des messages. Et il va de soi que la création d'instances d'autorégulation pourrait constituer un premier pas dans ce sens», a-t-elle ajouté. L'UIP a également publié un manuel à l'usage des parlementaires, conjointement avec le Centre pour le dialogue humanitaire sur le contrôle des armes légères et de petit calibre (voir page 2). L'un des points intéressants mis en exergue dans cet ouvrage est l'association très forte qui existe entre masculinité et armes à feu, et qu'il ne faut pas négliger. Là encore, Hollywood et les réalisateurs de séries télévisées pourraient faire la différence en associant leurs efforts à ceux des législateurs. «Changer cette image peut se faire graduellement, comme cela a été le cas avec la cigarette. Nous voyons de moins en moins de films où le héros a une cigarette à la bouche car le fait de fumer a été stigmatisé et des efforts ont été entrepris pour sensibiliser les gens sur les dangers qu'engendre la cigarette. Un effort semblable doit être fait avec les armes, qui constituent un problème de santé publique», a en effet déclaré Mme Mireille Widmer, du Centre pour le dialogue humanitaire.

L.B.

COOPERATION ENTRE L'UIP ET L'UNICEF

"Les parlementaires devraient se familiariser avec les problèmes des pays qui les accueillent"

par Mme Kay Hull, membre du Parlement australien

La 116^{ème} Assemblée de l'UIP qui s'est déroulée en Indonésie a servi de toile de fond à une visite sur le terrain organisée par l'UIP et l'UNICEF à l'intention des parlementaires s'occupant des questions de protection de l'enfance. L'objectif était, avec l'appui du Parlement indonésien, de leur donner l'occasion de voir comment les enfants et les mamans s'en sortaient dans des conditions particulièrement difficiles. Le 2 mai 2007, trois parlementaires indonésiens ont ainsi accompagné leurs collègues venus d'Afrique du Sud, d'Allemagne, d'Australie, du Canada, d'Égypte, d'Islande, d'Italie, du Mexique, de Monaco et d'Uruguay à Nusa Tenggara Barat, sur l'île de Lombok. Le Directeur général adjoint de l'UNICEF, M. T. Niwa, ainsi que plusieurs fonctionnaires de l'UNICEF et de l'UIP faisaient également partie de l'expédition. Voici le compte rendu que Mme Kay Hull, parlementaire australienne, a fait de cette expédition à la séance de clôture de la 116^{ème} Assemblée de l'UIP.

C'est avec grand plaisir que j'ai fait le compte rendu de l'expédition organisée en partenariat par l'UNICEF et l'UIP. Nous souhaitons remercier l'UNICEF pour son excellente organisation de la visite à Lombok et nous nous félicitons de sa collaboration avec l'UIP.

Nous avons commencé par visiter un poste de santé communautaire, où nous avons pu découvrir un programme de nutrition et de soins maternels et infantiles géré par des bénévoles locaux. La malnutrition constitue en effet un grave problème dans de nombreuses régions. Aussi avons-nous été impressionnés par l'approche globale de ce centre en matière de nutrition maternelle et de vaccinations.

Nous avons ensuite rencontré les enfants d'une école primaire, ce qui nous a permis de mesurer le travail des pouvoirs publics et du système éducatif pour faire connaître les conventions relatives aux droits de l'enfant et aux châtiments corporels. Les dessins des enfants qui représentaient pour la plupart des scènes de violence conjugale ou parentale étaient édifiants et ont conduit une grande partie de la délégation à penser qu'il fallait sensibiliser encore les parents aux droits des enfants, et ce partout dans le monde.

Puis nous avons visité la "maternité" du village où nous avons pu parler à une maman qui avait mis au monde une petite fille à peine une heure avant notre arrivée. La mortalité materno-infantile est un problème majeur en Indonésie, comme nous avons pu le constater en discutant avec cette maman qui en était à son sixième enfant, mais en avait perdu trois avant leur premier anniversaire.

Cette visite nous a aussi donné l'occasion de relever un autre problème, celui des mutilations sexuelles féminines aussi appelées excision. Bien que le gouvernement ait publié une circulaire recommandant aux commissions sanitaires de ne pas recourir à cette pratique, elle demeure très répandue. La jeune maman nous a d'ailleurs confié qu'elle comptait faire exciser sa fille.

Certes, il est particulièrement difficile pour les autorités indonésiennes, tant nationales que provinciales, d'informer et d'éduquer une population de plus de 200 millions de personnes réparties sur 18 000 îles sur les conséquences de l'excision. Cependant, cette visite nous a rappelé combien il était nécessaire de sensibiliser encore le public à ce problème.



Mme Kay Hull à Lombok

En outre, il est un autre problème de taille auquel les parlementaires de l'UIP doivent s'attaquer, à savoir l'enregistrement des enfants à la naissance, comme nous avons pu le constater, là encore, à la maternité du village. Les autorités nationales et locales s'efforcent d'enregistrer tous les enfants nés en Indonésie, en partenariat avec l'UNICEF et des ONG, mais ce problème existe dans de nombreux pays. Enregistrer un enfant dès sa naissance, c'est lui assurer les droits les plus élémentaires. En effet, dans de nombreux pays, un enfant peut mourir, être enlevé ou assassiné sans que les autorités s'en inquiètent, parce qu'il n'y a pas de trace officielle de son existence. Cette expédition nous a confortés dans l'idée que les pays devaient instaurer un enregistrement abordable de toutes les naissances qui constitue un droit élémentaire pour tout enfant. En outre, l'absence d'enregistrement présente un autre problème auquel l'UIP a régulièrement affaire, à savoir l'apatridie.

Par ailleurs, nous avons pu nous rendre compte du rôle des hommes en matière de santé maternelle et néonatale grâce aux chauffeurs d'"ojek", ces motos-taxis, qui assurent une aide de proximité aux mères et aux familles en général.

Le déjeuner de travail avec le Secrétaire de la Province, chargé de représenter le Gouverneur de Lombok, a lui aussi été instructif, de même que nos échanges francs et ouverts avec les représentants de la province. Le Secrétaire nous a exposé les nombreux problèmes auxquels devaient faire face les



Mme Angelina Sondakh, parlementaire indonésienne a présidé le groupe de travail intitulé *Faire des écoles un lieu sûr pour les enfants*.

autorités, à savoir une espérance de vie de 58 ans, mais plus important encore, les questions concernant la protection des enfants contre la traite des êtres humains et de nombreuses atteintes à leurs droits. La délégation s'est ensuite divisée en deux groupes. Le groupe qui a visité le Département de police de la province s'est dit très impressionné par le programme de formation mis en place par la police pour développer les compétences nécessaires pour s'occuper des victimes d'actes de violence et autres sévices. La délégation a par ailleurs longuement discuté avec les responsables du service des femmes et des enfants, qui assure un service d'orientation spécialement conçu pour les femmes et enfants victimes de différentes formes de mauvais traitements.

Pour ma part, j'ai fait la visite du centre de protection de l'enfance de Lombok aussi appelé NTB, où nous avons abordé de nombreux sujets avec les jeunes membres du Conseil des enfants "Mataram". Ces jeunes gens de 15 à 17 ans nous ont donné des idées grâce à leur façon d'aborder les problèmes des enfants de Lombok. Les délégués de l'UIP, qui sont non seulement des spécialistes, mais aussi des adultes, s'interrogent constamment sur les problèmes des enfants, or qui mieux que notre jeunesse pourrait expliquer de quoi il retourne !

Par conséquent, je propose d'établir une procédure formelle pour chaque Assemblée. Il s'agirait, dans chaque pays d'accueil, de rencontrer un panel de représentants de la jeunesse, comme le Conseil des enfants "Mataram", sur l'île de Lombok.

Ces jeunes se battent pour faire respecter les droits des enfants. Ils ont ainsi dessiné un arbre représentant l'esprit, le corps et l'âme, qui portait un message clair : *« Lorsque vous me frappez ou faites subir des sévices à mon corps, ce n'est pas seulement sur ma personne physique que vous laissez des bleus ou des fractures; c'est mon esprit, mon âme, que vous détruisez. Mes fractures et mes bleus guériront peut-être, mais mon esprit et mon âme sont à jamais perdus »*. *« Nous voulons être des enfants et pouvoir jouer comme des enfants. Nous ne voulons pas craindre d'être vendus à des esclavagistes ou à l'industrie du sexe. Laissez-nous être des enfants. S'il vous plaît, écoutez ce que nous avons à dire, puis portez notre message dans vos parlements »*, ont-ils demandé aux parlementaires.

Avant de conclure, je tiens, au nom des délégués qui étaient présents, à remercier l'UIP et l'UNICEF de nous avoir donné l'occasion de faire cette visite. J'ajoute que nous recommandons que davantage de délégués puissent se familiariser de la sorte avec la situation des pays qui nous accueillent. Enfin, nous félicitons l'UNICEF pour son fabuleux travail, en particulier en matière de protection de l'enfance.

Faire de l'école un lieu sans violence

Une réunion-débat sur le thème *Rendre l'école sûre* pour les enfants a été organisée durant la 116^{ème} Assemblée de l'UIP, à la demande des femmes parlementaires. Les participants ont rappelé que des millions d'enfants passaient plus de temps sous la responsabilité d'adultes dans des établissements d'enseignement que partout ailleurs en dehors de chez eux et que la violence dans les écoles pouvait être non seulement physique, mais aussi psychologique. Cette réunion a été organisée par l'UIP et l'UNICEF, à l'intention des parlementaires, avec pour principaux intervenants, l'actrice et porte-parole de l'UNICEF, Mme Sarah Jones, le sénateur chilien Juan Pablo Letelier, la Vice-Présidente de l'Assemblée nationale sud-africaine, Mme Gwen Mahlangu-Nkabinde, la Commissaire néo-zélandaise à l'enfance, Mme Cindy Kiro et la Directrice générale de Microsoft Asie-Pacifique, Mme Katharine Bostick. La présidence a été assurée par Mme Angelina Sondakh, membre du Parlement indonésien.

Les participants ont rappelé que la violence des enseignants et autres membres de l'encadrement scolaire comprenait les châtements corporels et autres formes de punitions ou traitements cruels et humiliants, les sévices sexuels, le harcèlement sexuel et les brimades. Les actes de violence commis par les enfants comprenaient quant à eux les brimades, les violences sexuelles, les bagarres, les affrontements entre bandes rivales et les attaques à main armée. La question de la violence à l'école a été abordée à travers différentes perspectives. Les participants ont souligné le rôle fondamental des parents, des éducateurs, du législateur et des médias. La violence à l'égard de enfants est un phénomène universel, sans distinction de classe sociale, de développement, de richesse, de race, de culture, etc. Elle ne prend pas sa source à l'école, mais reflète plutôt ce qui se passe à la maison et dans la société en général.

Les participants ont aussi mis en exergue la nécessité d'éduquer les familles et les enfants, car ces derniers sont souvent considérés comme des objets et non comme des sujets de droit. Les parlementaires ont un rôle essentiel à jouer car il faut une législation solide et bien appliquée. En effet, il ne s'agit pas uniquement de légiférer. Encore faut-il que les lois existantes soient appliquées, ce qui exige une volonté politique et une formation appropriée des enseignants.

En outre, il est nécessaire depuis longtemps de faire évoluer les mentalités et les comportements et d'exiger que les médias se montrent plus responsables, car ils engendrent et entretiennent la culture de la violence et accentuent les stéréotypes négatifs, notamment les préjugés sexistes, qui favorisent indirectement la violence. Enfin, mais ce n'est pas le moins important, la technologie constitue un vecteur supplémentaire de violence à l'égard des enfants. Voir aussi l'éditorial, en page 3.

Exposition

La situation tragique des parlementaires emprisonnés au Myanmar

Durant la 116^{ème} Assemblée de l'UIP, le Président du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP, M. Franklin Drilon, sénateur des Philippines et le Président de la Chambre des représentants indonésienne, M. Agung Laksono, ont inauguré une exposition réalisée par le Comité des droits de l'homme des parlementaires, à l'entrée du Centre international de conférences de Bali. Cette exposition a permis de donner un visage à chacun des 12 parlementaires du Myanmar qui continuent de croupir en prison, ainsi que de raconter leur histoire. A travers cette exposition, le Comité a voulu appeler les parlementaires à redoubler d'efforts pour faire bouger les choses au Myanmar.



Première réunion du Groupe de personnalités éminentes à Sri Lanka

Dans le cadre de son programme de défense et de protection des droits de l'homme, l'UIP apporte une assistance à Sri Lanka. A sa suggestion, M. Marzuki Darusman, ancien procureur général et membre du Parlement indonésien, a été désigné pour faire partie du Groupe international de personnalités éminentes (IIGEP), institué pour s'assurer que les travaux de la commission d'enquête chargée d'enquêter sur les violations des droits de l'homme, seraient conformes à la réglementation internationale.

En novembre 2006, le Président de Sri Lanka, M. Mahinda Rajapakse, a créé la Commission d'enquête chargée d'examiner 15 cas de violations graves des droits de l'homme, dont le meurtre des parlementaires Joseph Pararajasingham et Nadarajah Raviraj. Voir aussi le numéro 25 du Monde des Parlements à l'adresse suivante : <http://www.ipu.org/news-f/25-6.htm>.

L'IIGEP, placé sous la présidence de M. Bhagwhati, ancien président de la Cour suprême indienne, s'est réuni en mai à Colombo pour examiner un rapport et des recommandations qui seront soumis au Président Rajapakse. Les

membres de l'IIGEP ont échangé des vues avec la Commission d'enquête sur la création par cette dernière d'unités d'enquête et de protection des témoins et d'aide aux victimes de la Commission et sur le rôle du Parquet général, qui fait actuellement fonction de conseil juridique de la Commission.

Cette réunion a permis à l'IIGEP de suivre l'enquête de la Commission sur le meurtre de 17 travailleurs d'une organisation non gouvernementale, "Action contre la faim", en août 2006, à Muttur.

La Commission essaye de prouver son efficacité. Elle a commencé par interroger – par l'intermédiaire du procureur général adjoint, M. Kodagoda – l'un des enquêteurs de la police judiciaire, qui s'était occupé de cette affaire. En plus des auditions tenues à Colombo, la Commission entend effectuer des visites sur les lieux des crimes pour y recueillir des témoignages.

Le Président de la Commission, le juge Nissanka Udalgama, a déclaré que la Commission avait « pour ambition inébranlable de faire toute la vérité sur les affaires sur lesquelles la Commission était tenue d'enquêter ». « Nous n'épargnerons aucun effort pour établir la vérité », a-t-il ajouté.

...LU DANS LA PRESSE...

L'irrégulière levée de l'immunité parlementaire du député Léonard Nyangoma: l'Union Interparlementaire propose une voie de sortie

La levée de l'immunité parlementaire suivie de la déchéance du mandat du député Léonard Nyangoma a une fois encore retenu l'attention de l'Union parlementaire lors de sa 116^{ème} Session tenue à Nusa Dua, Bali lors du 29 avril au 3 mai 2007. Afin d'avoir plus d'informations sur le cas de Léonard Nyangoma, président du CNDD et leader de l'opposition burundaise, le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'Union Interparlementaire a rencontré le Président du Sénat, Gervais Rufyikiri ainsi qu'un autre membre de la délégation burundaise [à l'Assemblée]. La solution préconisée par l'Union Interparlementaire est donc que l'Assemblée nationale adopte une décision réintégrant M. Nyangoma au Parlement et la renvoie devant la Cour constitutionnelle pour que celle-ci adopte une décision correspondante. De cette façon, les prérogatives de la cour constitutionnelle seront respectées en même temps que l'Assemblée nationale aura réparé l'injustice à l'encontre de Léonard Nyangoma, le président du CNDD. L'Union interparlementaire formule le souhait de savoir si les poursuites judiciaires contre M. Nyangoma ont été abandonnées entre-temps.

allAfrica.com - Burundi Réalités - 4 juin 2007

COOPERATION TECHNIQUE

Afghanistan:

selon un expert de l'UIP, "il faudra du temps avant que les attitudes changent et que l'Assemblée nationale puisse fonctionner sans appui international"

Sir Michael Davies, expert de l'UIP, est récemment rentré d'Afghanistan. Il explique pourquoi il est important de continuer à soutenir les institutions de ce pays.

Entretien :

Q: Vous êtes récemment rentré de deux brefs voyages en Afghanistan, effectués dans le cadre du projet destiné à soutenir la mise en place du Parlement afghan, projet appuyé par le PNUD et l'UIP. Pouvez-vous expliquer ce que vous avez fait concrètement?

M.D.: Mon rôle était de conseiller le Parlement sur la manière de gagner en efficacité dans l'adoption des lois car un très grand nombre de projets de lois sont en souffrance depuis que le Gouvernement afghan a été formé en 2005. J'ai par ailleurs dispensé des conseils sur d'autres questions de procédure parlementaire et aidé à former les fonctionnaires parlementaires.

Q: A votre avis, quels sont les principaux défis posés au nouveau Parlement afghan ?

M.D.: Le Parlement actuel est récent en Afghanistan. Il y a eu 30 ans de conflit depuis l'abolition de la dernière forme de gouvernement représentatif, en 1973. Cela signifie que ni les membres, ni les fonctionnaires des deux Chambres ne disposent d'expérience parlementaire, et qu'ils doivent apprendre leurs rôles respectifs sur le tas. Il faudra sans doute du temps pour qu'ils acquièrent les compétences nécessaires. Je crois qu'il y a un désir de travailler plus efficacement, mais l'Assemblée nationale ne dispose pas actuellement des infrastructures que l'on considère comme acquises dans les parlements européens et d'autres parlements occidentaux. Les locaux sont dispersés et les salles de réunion ne sont pas adaptées. J'ai assisté à des réunions de commissions qui se tenaient dans des salles où il était absolument impossible de faire tenir une chaise de plus, et où l'organisation laissait à désirer.

Q: Pensez-vous que le contexte politique actuel soit propice à l'établissement d'un parlement efficace?

M.D.: Le système électoral afghan n'encourage pas la formation de partis politiques. De ce fait, il est beaucoup plus difficile d'inciter les deux chambres à prendre des

mesures constructives, car il y a toujours des avis différents sur un problème donné – presque autant d'avis que de membres. Cela signifie que le gouvernement est largement dispensé de rendre des comptes sur ses politiques, car il n'y a pas d'opposition structurée et durable. On ne peut exercer de contrôle effectif dans un environnement parlementaire fragmenté.

Q: Les séances et les commissions plénières contribuent-elles effectivement à rendre le contrôle parlementaire constructif?

M.D.: Ceux qui président les séances et les commissions plénières se voient souvent confier la tâche ingrate de faire en sorte que les intervenants ne digressent pas et que l'on évite de répéter constamment les mêmes choses. Diriger n'est pas une tâche facile, mais c'est un élément essentiel de tout parlement efficace. Je suis sûr que le fait d'aider les présidents à mieux maîtriser l'art de diriger les séances constituerait un projet utile. Actuellement, le problème majeur est le manque de discipline en matière de procédure dans les chambres, en particulier à la Chambre basse, la Wolesi Jirga. Trop souvent, les débats sur les dossiers dont la Wolesi est saisie sont interrompus par des membres qui soulèvent des questions d'intérêt local, ou par ce qui est perçu comme des insultes envers l'Assemblée nationale. Il est presque certain que ces interruptions diminueront à mesure que les membres s'habitueront aux conditions de la vie parlementaire et qu'ils comprendront que l'on obtient davantage en gardant son énergie pour contrôler l'action de l'Exécutif. Cela prendra du temps, toutefois la présence d'un nombre important de femmes parlementaires s'avère être un élément constructif, même si les parlementaires hommes des deux chambres ne partageraient probablement pas cet avis.

Q: Quelles sont les relations de travail entre parlementaires et fonctionnaires du Parlement?

M.D.: Lors de mes courtes visites en Afghanistan, j'ai noté avec préoccupation que



Bibliothèque de la Wolesi Jirga à Kaboul.

les fonctionnaires des deux chambres ne sont pas respectés en tant que conseillers et assistants parlementaires professionnels, contrairement à ce qui se passe dans les pays où la démocratie prospère. J'ai essayé d'encourager les administrateurs des commissions, en particulier, à montrer ce dont ils sont capables, mais nombre d'entre eux ont peur de perdre leur emploi en se mettant en avant en tant que conseillers. Il y a une explication culturelle à cela, néanmoins cela affaiblit leur rôle. Un corps de fonctionnaires sérieux et professionnel peut toutefois avoir une influence très positive sur les fonctions de contrôle d'un parlement. J'espère que les parlementaires afghans se mettront progressivement à compter davantage sur les fonctionnaires.

Q: Comment le soutien de la communauté internationale est-il perçu par les législateurs afghans ?

M.D.: Il y a inévitablement des tensions concernant la participation de la communauté internationale aux affaires du Parlement. Le renforcement des capacités et l'aide dans divers domaines sont bien accueillis par la majorité des membres, mais dans le cas de la législation, les membres ont l'impression que l'on ne tient pas suffisamment compte de la culture et des pratiques afghanes. Il faut certainement aborder ces questions avec précaution.

Malgré les défis considérables que vous venez de décrire, y a-t-il une chance de voir le Parlement afghan devenir un acteur clé dans le champ démocratique ?

M.D.: Je crois que l'Assemblée nationale continuera à avoir besoin d'être soutenue, essentiellement au plan financier, mais aussi par des conseils, pendant de nombreuses années encore. L'Afghanistan n'est pas habitué à un système de gouvernement représentatif, et il faudra du temps avant que les attitudes changent et que l'on puisse affirmer que l'Assemblée nationale démocratique n'a plus besoin du soutien international.

"ELECTIONS LIBRES ET REGULIERES"

Par M. Victor-Yves Ghebali, Professeur à l'Institut universitaire de hautes études internationales (HEI), Genève



Prof. Victor-Yves Ghebali

Extrait - Consolidation de la paix et reconstruction post-conflit. Lexique pratique, édité par Vincent Chetail et Marc Roissard du Bellet, à paraître chez Oxford University Press, Oxford.

Présidentielles, parlementaires, locales ou référendaires, les élections libres et régulières sont des consultations populaires qui, organisées en temps de paix civile, de crise ou au lendemain d'un conflit armé, ont pour fin l'établissement d'un gouvernement légitime et représentatif au travers d'un processus exigeant (outre les critères de la liberté et de la régularité) la périodicité, l'universalité et l'égalité de suffrage, le scrutin secret, ainsi que la transparence et la redevabilité. Généralement soumises à observation internationale, de telles élections soulèvent certains problèmes liés aux normes régissant leur conduite pratique aussi bien que leur observation.

Le concept d'"élections libres et régulières" s'est développé dans le sillage du processus de la décolonisation. Les Nations Unies semblent en avoir inauguré l'usage à partir d'un certain rapport de 1956 sur l'accession du Togo à l'indépendance (John M. Ebersole, 1992). Le concept est cependant resté, à ce jour, sans définition internationalement agréée. La raison en est que les organisations universelles et régionales, ainsi que les ONG, utilisent les adjectifs "libres" et "régulières" de manière souvent interchangeable avec ceux d'"honnêtes", "authentiques", "impartiales", "sincères", "régulières", "périodiques", "démocratiques" ou "transparentes". En fait, l'idée de liberté a trait aux problèmes de participation et de choix, et celle de régularité vise l'égalité en matière de participation et de vote, l'impartialité et la non-discrimination (Guy Goodwin-Gill, 2006).

On pourrait donc qualifier de libres les élections exemptes de pression, d'intimidation ou de violence à l'égard des électeurs – et de régulières celles au cours desquelles les candidats en lice font l'objet d'un traitement globalement non discriminatoire (Elklit et Svensson, 1997). Il est cependant clair que les exigences de la liberté sont plus faciles à réunir (et à vérifier) que celles de la régularité. En effet, une élection peut être libre sans nécessairement offrir de chances égales à tous les candidats ou partis – et cela sans compter les problèmes de trans-

parence et de vérification liées au vote électronique ou, encore, au vote anticipé et postal (Guy Goodwin-Gill, 2006). Quoi qu'il en soit, la tenue d'élections libres et régulières est une question d'intérêt général qui concerne les démocraties de longue date aussi bien que les Etats qui effectuent leur transition de l'autoritarisme à la démocratie ou de la guerre à la paix. Quant à l'observation internationale des consultations électorales, elle remonte à 1857, date à laquelle une Commission composée de puissances européennes observa le plébiscite organisé en Moldavie et Valachie (Yves Beigbeder, 1994). La pratique ne se généralisa réellement qu'après la Seconde Guerre mondiale, sous l'égide de l'ONU et dans le contexte de la décolonisation, de la transition démocratique et des opérations de maintien de la paix. Toutefois, depuis la fin des années 90, l'ONU se concentre surtout sur l'assistance électorale qu'elle fournit à ses Etats membres sur requête, laissant l'observation électorale à toute une gamme d'organisations intergouvernementales régionales et d'ONG.

Contenu normatif et opérationnel

Tout en relevant de la compétence souveraine des Etats, les élections libres et régulières sont régies par le droit international. Leur conduite est assujettie à certaines normes incluses dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 (art. 21), et autres textes tels que

la Déclaration Universelle sur la démocratie de l'Union interparlementaire. Toutes ces dispositions procèdent de la prémisse que les élections libres et régulières permettent l'expression authentique de la volonté populaire et l'instauration d'un gouvernement légitime. En même temps, elles affirment le droit de voter, d'être élu et de participer (directement ou par des représentants élus) aux affaires publiques dont l'exercice exige la liberté d'association, d'expression et de réunion. Si le droit à un gouvernement démocratique représentatif n'est pas internationalement reconnu de manière expresse, le droit international n'en prescrit pas moins qu'une élection doit refléter la libre volonté du peuple à travers l'exercice d'un certain respect des libertés fondamentales liées aux critères mentionnés dans la définition générale du concept qui a été ici proposée.

Ce ne fut qu'en octobre 2005, à l'initiative de la Division de l'assistance électorale de l'ONU et de deux ONG américaines (le Carter Center et le National Democratic Institute), qu'une "Déclaration de principes pour l'observation internationale des élections" accompagnée d'un "Code de conduite à l'usage des observateurs électoraux internationaux" virent le jour.

La Déclaration de 2005 donne de l'observation électorale internationale la définition suivante (qui est la première du genre au plan universel) : "la collecte

Musharraf annonce des élections transparentes à la date prévue

Le Président Pervez Musharraf a annoncé que des élections législatives libres et transparentes se dérouleraient à la date prévue et qu'il n'influerait en aucune façon sur les résultats. S'adressant au Président de l'Union interparlementaire, M. Pier Ferdinando Casini, M. Musharraf a déclaré que le Pakistan faisait la promotion de la démocratie auprès de la population. Le Président du Sénat, Mohammedman Soomro était également présent lors de la rencontre. D'après les sources, il a été longuement question de la promotion de la coopération entre l'UIP et le Pakistan. Pervez Musharraf a exposé au Président de l'UIP les initiatives prises par son gouvernement en faveur de la démocratie et lui a indiqué que les élections se dérouleraient à la date prévue, de manière libre et transparente. Il a ajouté qu'il n'influerait en rien sur les résultats et que tous les observateurs internationaux, y compris l'UIP, seraient les bienvenus.

Daily Times (Pakistan) - 4 mai 2007

systématique exacte, et exhaustive d'informations relatives à la législation, aux institutions et aux mécanismes régissant la tenue d'élections et autres facteurs relatifs au processus électoral en général; l'analyse professionnelle et impartiale de ces informations et l'élaboration de conclusions concernant la nature du mécanisme électoral répondant aux plus hautes exigences d'exactitude de l'information et d'impartialité de l'analyse".

Les conditions préalables à l'observation internationale d'une élection sont au nombre de quatre. Premièrement, le pays prévoyant une élection doit exprimer sa volonté expresse d'accueillir des observateurs internationaux, et ce suffisamment à l'avance pour permettre une planification adéquate de l'observation. Si non prévue par un accord de paix ou le mandat d'une opération onusienne de maintien de la paix, l'observation découle normalement d'une invitation facultative – sauf dans la région de l'OSCE dont les membres sont tenus (en vertu du § 8 du Document de Copenhague) d'inviter des observateurs internationaux.

Deuxièmement, le pays hôte doit fournir à la mission d'observation (si possible dans un mémorandum d'accord), toutes les garanties nécessaires en matière de sécurité et de liberté aux divers stades du processus électoral : accréditation officielle, accès aux technologies et aux responsables électoraux, liberté de mouvement sur l'ensemble du territoire, publication sans entrave de conclusions et recommandations, etc.

Troisièmement, les principaux candidats

à l'élection doivent aussi approuver par avance la présence d'observateurs internationaux. Quatrièmement, les exigences minimales d'un scrutin libre et régulier doivent exister a priori, à défaut de quoi l'observation internationale n'aura pas lieu afin de ne pas servir à légitimer un processus électoral non démocratique. L'OSCE applique à cet égard une pratique bien rodée. Après obtention des garanties nécessaires de la part de l'Etat hôte, le BIDDH établit une "Mission d'évaluation des besoins" (Needs Assessment Mission) dont les conclusions seront déterminantes: si les conditions d'une consultation démocratique sont réunies, une mission d'observation sera déployée pour suivre l'ensemble du processus électoral; en l'absence d'un certain nombre de ces conditions, seule une mission d'observation restreinte sera envoyée sur place – mais quittera le pays avant le jour du scrutin; enfin, si les critères de l'Etat de droit font fondamentalement défaut dans le pays invitant, aucune observation n'aura lieu.

Lien avec les programmes de consolidation de la paix

Les élections libres et régulières font partie des programmes de consolidation de la paix au même titre que le triptyque DDR (désarmement/démobilisation/réinsertion des ex-combattants dans la vie civile), la reconstruction socio-économique, le retour des réfugiés et personnes déplacées, la démocratisation ou la justice transitionnelle. Relevant de

la problématique des droits de l'homme et de la démocratisation, leur fonction dans ce contexte est triple. Premièrement, la présence d'observateurs internationaux a pour vertu de décourager les irrégularités (dont tout processus électoral peut être entaché : bourrage des urnes, intimidation à l'égard des électeurs, etc.), d'encourager la participation électorale et, surtout, de favoriser l'avènement d'un gouvernement légitime. Deuxièmement, des élections libres et régulières menées au lendemain d'un conflit armé violent ouvrent la voie à un processus de pacification et de gouvernance démocratique. Troisièmement, leur tenue annonce l'ultime phase des programmes de consolidation de la paix (dont la DDR constitue généralement le point de départ) – une "stratégie de sortie" qui peut d'ailleurs servir d'alibi à un désengagement international rapide.

Depuis la fin de la guerre froide, bon nombre d'opérations onusiennes de maintien de la paix de l'ONU ont comporté une composante électorale chargée d'observer – au sens générique du terme – l'organisation et la régularité d'élections libres et équitables en Afrique (Namibie, Angola, Mozambique, Libéria, République Centre-africaine, Sierra Leone, Congo, Burundi, Côte d'Ivoire) et dans les Amériques (El Salvador, Haïti). L'OSCE en a fait de même en Croatie, en Albanie, en Macédoine et au Tadjikistan. Dans les cas exceptionnels d'organisation directe d'élections (au Cambodge, Croatie et Timor Est d'une part; en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo d'autre part), l'ONU et l'OSCE se sont respectivement abstenues d'observer celles-ci pour éviter d'apparaître à la fois comme juges et parties.

Les élections menées en Namibie, El Salvador, Mozambique, Albanie et Macédoine ont permis, à des degrés variables, le rétablissement de la paix civile et l'instauration d'un gouvernement de type démocratique. En revanche, celles tenues au Cambodge, Libéria et Kosovo n'ont produit qu'une normalisation éphémère. Les premières élections libres et régulières organisées à la sortie d'un conflit armé ne sont en fait qu'une étape initiale sur la longue voie de la stabilisation et de la démocratisation.

EVOLUTION PARLEMENTAIRE

BHOUTAN

Des élections "blanches" à deux tours se sont tenues les 21 avril et 28 mai. L'objectif était de préparer la population en prévision des premières élections législatives de l'histoire du pays, qui seront organisées en 2008 en vue de la mise en place d'une nouvelle Assemblée nationale forte de 75 membres. Lors du premier tour de scrutin, toutes les personnes de plus de 18 ans ont pu voter pour le parti politique de leur choix. Lors des « élections générales » (deuxième tour de scrutin), seuls les deux partis politiques ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages à l'issue du premier tour, le parti "Dragon tonnerre" jaune et le parti "Dragon tonnerre" rouge, étaient encore en lice. Le parti "Dragon tonnerre" jaune a remporté une victoire écrasante, avec 46 des 47 sièges à pourvoir. Le Bhoutan va instituer un parlement bicaméral composé d'une Assemblée nationale et d'un Conseil national (Chambre haute), conformément au projet de Constitution présenté par le roi Jigme Singye Wangchuk en mars 2005. La nouvelle Constitution sera officiellement adoptée par le nouveau parlement en 2008 et se substituera au décret royal de 1953, qui confère au monarque un pouvoir absolu. L'élection des 25 membres du Conseil national devrait se tenir à l'automne 2007. Dès l'annonce des élections, le Conseil consultatif royal, la plus haute instance consultative du royaume, qui compte neuf membres, et l'actuelle Assemblée nationale unicamérale, constituée de 150 sièges, seront dissous.

EQUATEUR

Une crise politique a éclaté en février 2007 lorsque le président Rafael Correa a fait part de son intention d'organiser un référendum sur la création d'une Assemblée constituante chargée de remanier la Constitution. Le 7 mars, 57 parlementaires qui s'étaient opposés à cette initiative ont été démis de leurs fonctions par le Tribunal électoral suprême et remplacés dès le 20 mars par des suppléants. Ils ont aussitôt fait appel de cette décision devant la Cour suprême.

Lors du référendum du 15 avril 2007, 81,72 % des électeurs se sont exprimés en faveur de la création d'une Assemblée constituante. Cette dernière aura pour tâche d'élaborer une nouvelle constitution en 180 jours à compter de novembre 2007. Le 23 avril, la Cour suprême a invalidé la décision du Tribunal électoral suprême et ordonné que 50 des 57 parlementaires destitués soient rétablis dans leurs fonctions. Le lendemain, les membres du Congrès ont voté en faveur de la révocation des juges de la Cour constitutionnelle nommés en février 2006. Pour justifier sa décision, le Congrès a fait valoir que le mandat de quatre ans des juges avait en fait expiré en janvier 2007, compte tenu de la durée du mandat effectué par leurs prédécesseurs, eux-mêmes démis de leurs fonctions en

avril 2005. Les militants des droits de l'homme ont condamné la décision du Congrès, estimant qu'elle portait atteinte à l'indépendance des magistrats et qu'elle avait pour seul but de protester contre une décision de justice.

EGYPTE

Le 26 mars 2007, 75,9 % des électeurs ont approuvé par référendum 34 amendements constitutionnels. Les amendements, adoptés à peine une semaine plus tôt au Parlement, autorisent le Président égyptien et le parti au pouvoir à dissoudre le Parlement et confient à une commission indépendante la supervision des élections. Ils interdisent par ailleurs aux partis politiques religieux comme les Frères musulmans, groupe islamique créé en 1928, de prendre part aux élections. Lors des élections de 2005, les candidats soutenus par les Frères musulmans avaient remporté 88 des 454 sièges de l'Assemblée du peuple. Pendant le court intervalle qui a séparé l'adoption des amendements par le Parlement du référendum, de nombreux citoyens auraient été privés d'informations. Selon les autorités, le taux de participation s'est établi à 27 %, mais les militants des droits de l'homme ont affirmé qu'il était en fait largement inférieur, en s'appuyant sur le nombre de bureaux de vote restés vides.

JAPON

Le 14 mai 2007, la Chambre des Conseillers (Chambre haute) a approuvé un projet de loi sur les modalités d'organisation d'un référendum visant à modifier la Constitution, qui avait été présenté par la coalition au pouvoir en mai 2006 et approuvé par la Chambre des Représentants (Chambre basse). La nouvelle loi, qui entrera en vigueur dans trois ans, marque une première étape vers la révision de la Constitution de 1947. Cette dernière dispose que les amendements constitutionnels



Cette photo a été prise à l'occasion du 60ème Anniversaire de la Constitution du Japon en mai 2006, lorsque la Chambre des Représentants a organisé une journée portes ouvertes.

Photo: Chambre des Représentants du Japon

approuvés à la majorité des deux tiers par les deux Chambres du Parlement doivent être approuvés par référendum à la majorité absolue des suffrages exprimés. Cela étant, il n'existait aucune loi indiquant la procédure à suivre en vue de l'organisation du référendum. Conformément à la nouvelle loi, tous les citoyens japonais âgés de plus de 18 ans pourront prendre part au référendum. La loi ne précise pas quel doit être le taux de participation minimum requis pour valider les résultats du référendum, alors que les parlementaires d'opposition avaient présenté une proposition en ce sens.

KAZAKHSTAN

Le 22 mai, le président Nursultan a signé des amendements constitutionnels adoptés à une majorité écrasante lors d'une session conjointe des deux chambres du Parlement tenue le 18 mai. Ces amendements prévoient de porter de 77 à 107 le nombre de sièges au Majlis (Chambre basse), qui seront désormais pourvus au scrutin de liste. Le Sénat comptera huit membres de plus, soit un total de 47 sièges. Les nouveaux membres du Parlement seront sélectionnés avec l'accord de l'Assemblée des peuples du Kazakhstan, qui représente les différents groupes ethniques du pays. Par ailleurs, les amendements confient de fait un mandat illimité au président Nazarbayev, qui ne sera plus lié par les anciennes dispositions constitutionnelles limitant la durée de la charge présidentielle à deux mandats consécutifs. M. Nazarbayev, élu pour la première fois en 1991, a déjà été élu deux fois aux termes de la Constitution de 1995, qui limite à deux le nombre de mandats présidentiels consécutifs. Les amendements constitutionnels adoptés en 2007 vont lui permettre de se présenter à nouveau aux prochaines élections présidentielles, prévues en 2012 et de briguer ainsi un troisième mandat, conformément à la Constitution révisée. La durée du mandat présidentiel sera cependant ramenée de sept à cinq ans.

MAURITANIE

Le 14 mai, la cérémonie officielle de prestation de serment des membres de l'Assemblée nationale et du Sénat a marqué le rétablissement du Parlement, qui avait été suspendu à la suite du coup d'Etat militaire d'août 2005.

ROUMANIE

Le 19 avril, le Parlement a décidé par 322 voix contre 108 de suspendre de ses fonctions le président Traian Basescu pour « conduite inconstitutionnelle », ouvrant ainsi la voie à l'organisation d'un référendum sur son éventuelle destitution. Cette décision faisait suite à la proposition présentée par le Parti social-démocrate (PDS), parti d'opposition de gauche, qui tenait le président responsable de l'instabilité politique et l'a accusé d'exercer des pressions sur la justice. La Cour constitutionnelle a jugé que ces accusations étaient « sans fondement ». M. Basescu est membre du Parti démocrate, qui était à la tête

de l'alliance Justice et Vérité au début d'avril 2007. Les analystes ont estimé que la tentative de destitution du président s'inscrivait dans le contexte des affrontements politiques persistants dont le Parlement est le théâtre. Lors du référendum du 19 mai 2007, 74,48 % des électeurs roumains se sont prononcés contre la destitution du président. Au total, 44,35 % des 18 millions d'électeurs inscrits ont pris part au scrutin. Le 23 mai, la Cour constitutionnelle a rétabli M. Basescu dans ses fonctions de président. M. Nicolae Vacaroiu, qui avait assuré la présidence par intérim, a repris ses fonctions de président du Sénat.

THAÏLANDE

Le 26 avril 2007, le Conseil d'élaboration de la Constitution nommé par l'Assemblée d'élaboration de la Constitution, elle-même créée par la junte militaire connue sous le nom de Conseil de sécurité nationale, a présenté un avant-projet de constitution. Ce dernier prévoit, entre autres dispositions, que les 160 membres du Sénat soient désormais nommés par le roi, et non plus élus au suffrage direct, comme ce fut le cas entre 2000 et 2006. L'avant-projet prévoit par ailleurs de ramener de 500 à 400 le nombre de sièges à la Chambre des Représentants. Sur ces 400 sièges, 80 seraient pourvus à la proportionnelle. Le Conseil d'élaboration de la Constitution doit présenter le 6 juillet la version définitive du projet de Constitution, qui sera ensuite soumis à référendum le 19 août 2007.

...LU DANS LA PRESSE...

Des élus du monde entier appellent à agir contre les armes légères

Un total de 640 millions d'armes légères et de petit calibre sont en circulation dans le monde et il est urgent d'agir contre cette dissémination, ont estimé à Bali des parlementaires internationaux. Réunis dans le cadre de la 116ème Assemblée de l'Union interparlementaire (UIP), les élus ont présenté un ouvrage intitulé "Les pièces manquantes du puzzle: guide pour réduire la violence armée par l'action parlementaire". Jugeant les estimations "accablantes" - avec 60% de l'arsenal aux mains de particuliers, les parlementaires ont indiqué que l'utilisation, volontaire ou non, des armes légères et de petit calibre "ôte entre 200.000 et 270.000 vies dans des pays en paix uniquement par homicide ou par suicide". Cela représente, selon l'UIP, cinq fois plus que les décès directement provoqués par les armes à feu dans des situations de guerre. "De récents événements dramatiques ont pointé l'urgence des mesures à prendre", ont insisté les députés, en référence à la récente tuerie de l'Université de Virginia Tech aux Etats-Unis, où un étudiant sud-coréen a tué 32 étudiants et professeurs avant de se suicider.

Agence France Presse (AFP) - 30 avril 2007

COOPERATION UIP/OMC

Des parlementaires exhortent les négociateurs de l'OMC à faciliter la conclusion d'un accord

L'UIP et le Parlement européen ont exhorté les membres de l'OMC - en particulier les Etats-Unis d'Amérique, l'Union européenne et les pays en développement membres du G20 - à faire preuve de volonté politique et à prendre d'urgence les mesures nécessaires pour déterminer les concessions possibles.

Les parlementaires présents à la Maison des Parlements, Siège de l'UIP, ont rencontré le Directeur général de l'OMC, M. Pascal Lamy, qui a pris la parole à la session de juin du Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC. Selon M. Lamy, depuis la dernière Conférence parlementaire sur l'OMC qui a eu lieu en décembre 2006, les pays en développement ont affirmé avec force qu'ils ne pouvaient envisager que le cycle de négociations en cours échoue. «Pour eux, la modernisation des règles du commerce international est une nécessité. La raison pour laquelle il a fallu reprendre les négociations au début n'était pas technique, mais politique», a expliqué M. Lamy.

«Nous en sommes à un stade où les Membres de l'OMC ont le sentiment que nous arrivons probablement à un tournant. Ils pensent qu'il devrait et qu'il pourrait y avoir du nouveau à un moment ou un autre avant la pause estivale. Serait-ce là la fin des négociations ? Non. La conclusion du cycle de négociations n'interviendra que lorsqu'il y aura accord sur tous les sujets qui ont été mis dans le paquet de négociations lors de son lancement en 2001».

«Nous nous engageons à apporter un soutien parlementaire pour l'aboutissement d'un véritable Cycle de développement », ont conclu les membres du Comité de pilotage. La Conférence parlementaire sur l'OMC est une initiative conjointe de l'UIP et du Parlement européen. Son objectif est de rendre l'OMC plus transparente et de faire en sorte que cette organisation intergouvernementale rende compte de son action aux parlementaires en tant qu'élu du peuple.

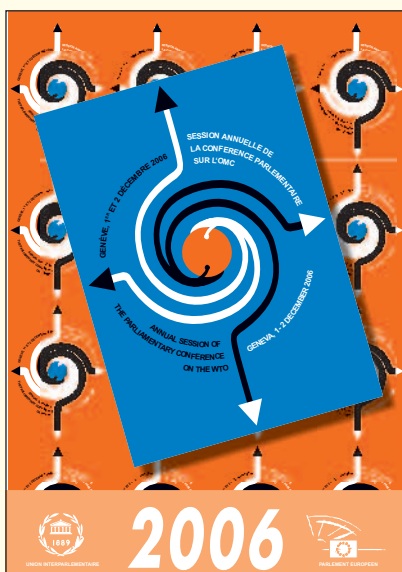


Le Directeur général de l'OMC, M. Pascal Lamy, a pris la parole lors de la session du Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC

Publications récentes de l'UIP

Session annuelle de la Conférence parlementaire sur l'OMC

Cette brochure illustrée rend compte des travaux de la session annuelle 2006 de la Conférence parlementaire sur l'OMC qui s'est tenue en décembre 2006 à Genève et a été organisée conjointement par l'UIP et le Parlement européen. Outre le texte des discours prononcés lors de la cérémonie inaugurale, on y trouve les documents de discussion, des extraits des débats et le texte de la déclaration adoptée à la clôture de la session.



Contacts :

Union interparlementaire
La Maison des Parlements
5, chemin du Pommier
B.P. Box 330
1218 Le Grand-Saconnex
Genève - Suisse
Tél. (+4122) 919.41.16/27
Fax (+4122) 919.41.60
Courrier électronique:
postbox@mail.ipu.org

Bureau de l'Observateur
permanent de l'Union
interparlementaire auprès
de l'ONU
Suite 3002,
220 East 42nd Street
New York, N.Y. 10017
Etats-Unis d'Amérique
Phone (001) 212.557.58.80
Fax (001) 212.557.39.54
Courrier électronique :
ny-office@mail.ipu.org

Le Monde des Parlements,
revue trimestrielle, est une
publication officielle de
l'Union interparlementaire

Rédactrice en chef :
Luisa Ballin

Avec la collaboration de :
Stara Ahmidouch
Mohamed Amani
Bérénice Auffret-Pereira
Norah Babic
Julie Ballington
Marcelo Bustos Letelier
Martin Chungong
Anda Filip
Marina Filippin
Rogier Huizenga
Kareem Jabre
James Jennings
Laurence Marzal
Alessandro Motter
Susan Mutti
George Opocensky
Andy Richardson
Ingeborg Schwarz
Valeria Sistik
Alain Valtat
Hiroko Yamaguchi

Site web :
Pieyre Castelner
Serguei Tchelnokov

Imprimé par Sadag SA - France
© UIP